

SEANCE du CONSEIL du jeudi 23 décembre 2004
à 19 H 30 à la maison communale.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 04 novembre 2004.
2. Arrêt de crédits provisoires pour l'exercice 2005.
3. Taxes et redevances 2005.
 - Centimes additionnels au précompte immobilier.
 - Additionnels à l'impôt sur les personnes physiques.
 - Taxe sur les secondes résidences.
 - Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés.
 - Taxe sur les inhumations.
 - Taxe sur les pylones GSM.
 - Redevance sur la distribution d'eau.
4. Travaux de renouvellement de la toiture de l'école maternelle de Bièvre-Centre : Emprunt garanti par le service général de garantie des infrastructures privées subventionnées – Décision.
5. Budget 2005 de la Fabrique d'église de Graide – Avis.
6. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2004 du CPAS – Avis..
7. Délibération du CPAS – Création d'un service de médiation de dettes – Avis.
8. Constitution d'une Intercommunale sous forme d'ASBL pour la gestion de la maison de retraite « Résidence Saint-Hubert » de Bièvre.
 - a) Décision.
 - b) Adhésion de la commune à cette ASBL.
 - c) Statuts de l'ASBL – Approbation.
 - d) Désignation de cinq délégués communaux aux Assemblées Générales de l'Intercommunale.
 - e) Présentation de deux administrateurs.
 - f) Présentation d'un commissaire.
 - g) Garantie du remboursement des emprunts repris par l'ASBL.
9. Redevance incendie définitive pour l'exercice 2003.
10. Vote de la dotation communale à la Zone de Police "Houille Semois" pour l'exercice 2005.
11. Devis forestiers pour l'exercice 2005.
12. Demande de liquidation de devis forestiers.
13. Travaux de réfection du chemin de GC 194 Gros-Fays/Alle - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions.
14. Désignation des membres du Comité d'accompagnement de l'aire multi-sports à Oizy.

Séance à huis-clos.

1. Approbation du procès-verbal de la séance à huis-clos du 04 novembre 2004.
2. Ratification de la délibération du Collège échevinal du 22 novembre 2004 désignant à titre temporaire une institutrice maternelle.
3. Agréation de la nomination par le Ministre du Culte de maîtres de religion catholique.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL